



Convocation envoyée le	12 Février 2021
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents à l'ouverture de la séance	26
Nombre de procurations	13
Nombre de votants	39

Etaients présents à l'ouverture de la séance :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1 ^{er} Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2 ^{ème} vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3 ^{ème} Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4 ^{ème} Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEVALLEE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6 ^{ème} Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7 ^{ème} Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8 ^{ème} Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9 ^{ème} Vice-Président	Chançay
Monsieur Laurent THIEUX	10 ^{ème} Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Madame Nathalie PIEAUX	Membre du Bureau	Chançay
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Marc JONCHERAY	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Nathalie MÈME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie

Absents ayant donné procuration :

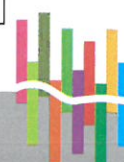
Madame Aline VIOLANTE	Azay-sur-Cher	Janick ALARY	Azay-sur-Cher
Monsieur ABLITZER Claude	Azay-sur-Cher	Janick ALARY	Azay-sur-Cher
Monsieur Patrick BOURDY	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Madame Patricia GADIN	Montlouis-sur-Loire	Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Montlouis-sur-Loire	Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Montlouis-sur-Loire	Esther PETIT	Montlouis-sur-Loire
Madame Laure LELANDAIS	Montlouis-sur-Loire	Monsieur Frédéric LECLERC	Montlouis-sur-Loire
Madame Valérie PINHEIRO	Véretz	Gilles AUGEREAU	Véretz
Monsieur Jean-Marc HEMME	Véretz	Vincent MORETTE	Véretz
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	La Ville-aux-Dames	Nelly HOEVE	La Ville-aux-Dames
Monsieur Yves PETIBON	Larçay	Jean-François CESSAC	Larçay
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Vernou-sur-Brenne	Pascale DEVALLEE	Vernou-sur-Brenne
Madame Claude GOURON	Vernou-sur-Brenne	Pascale DEVALLEE	Vernou-sur-Brenne

Absents :

Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Sophie LESCORNEZ	Conseillère Communautaire	Larçay

Secrétaires de séance : Mesdames Nelly HOEVE et Sylvie BLACHIER

DEL001-2021 INDEMNITES DE FONCTIONS



Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** les indemnités suivantes à compter du 19/02/2021 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant à compter du 19/2/ 2021 (actualisable en fonction de l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique en €)
Président	55.5%	2 158.62€
Vice-Président	18%	700.09 €
Conseiller délégué	5%	194.47 €

➤ **PRESENTE** le tableau récapitulatif de ces indemnités

Fonctions	Délégations	Taux appliqués	Indemnités brutes mensuelles
Président Vincent MORETTE	Président de la communauté de communes	55.5%	2 158.62 €
1 ^{er} Vice-Président Alain BENARD	Infrastructures et bâtiments	18%	700.09 €
2 ^{ème} Vice-Président Axelle TREHIN	Transition écologique et Prévention des risques	18%	700.09 €
3 ^{ème} Vice-Président Olivier VIEMONT	Finances	18%	700.09 €
4 ^{ème} Vice-Président Gilles AUGEREAU	Ecole de musique et coopération culturelle	18%	700.09 €
5 ^{ème} Vice-Président Pascale DEVALLEE	Développement économique	18%	700.09 €
6 ^{ème} Vice-Président Janick ALARY	Habitat et Aménagement du Territoire	18%	700.09 €
7 ^{ème} Vice-Président Gérard SERER	Tourisme	18%	700.09 €
8 ^{ème} Vice-Président Jean-François CESSAC	Ressources Humaines et Administration Générale	18%	700.09 €
9 ^{ème} Vice-Président François LALOT	Gestion et valorisation des déchets	18%	700.09 €
10 ^{ème} Vice-Président Laurent THIEUX	Enfance jeunesse	18%	700.09 €
Conseiller délégué Claude GARCERA	Animation et suivi du PLUi	5%	194.47€

➤ **PRECISE** que les indemnités de fonctions sont versées mensuellement.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Abstentions : 3 (Mesdames Brigitte PINEAU, Nathalie MEME et Monsieur Gérard SERER)

DELOO2-2021 INSTAURATION FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **INSTAURE** le forfait mobilités durables de la Communauté Touraine-Est Vallées pour tous les fonctionnaires et contractuels de droit public y ouvrant droit.

➤ **INDIQUE** que ce forfait ne pourra pas être perçu par des agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, ou d'un véhicule de fonction, ou d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail, ainsi que les agents transportés gratuitement par leur employeur.

➤ **PRECISE** que pour percevoir ce forfait, l'agent devra avoir utilisé pendant au moins 100 jours sur l'année civile l'un des deux moyens de transport suivants pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Un cycle,
- Un covoiturage, en tant que conducteur ou passager.

➤ **INFORME** que le nombre minimal de 100 jours est à ramener au prorata du temps de travail et à proratiser en cas d'arrivée ou de départ de l'agent en cours d'année.

➤ **DIT** qu'après le dépôt, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé, d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage (tant en passager que conducteur) pour effectuer ses déplacements domicile - travail, l'agent bénéficiera du versement d'un indemnité forfaitaire, exonérée d'impôt et de prélèvements sociaux de 200 € en une seule fraction versée sur la paye de mars de l'année N+1.

Lorsque l'agent a plusieurs employeurs publics, le forfait est versé par chacun d'entre eux et son montant est déterminé en prenant en compte au prorata le temps travaillé auprès de chaque employeur.

➤ **PRECISE** que la collectivité, conformément au décret, peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile relatif à l'utilisation du covoiturage (factures d'achat, d'assurance ou entretien, relevé de facture etc.)

➤ **SOULIGNE** que le versement de ce forfait n'est pas cumulable avec le remboursement mensuel des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

➤ **INDIQUE** que, à titre exceptionnel pour l'année 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du « forfait mobilités durables » et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de locations de vélos prévus par le décret du 21 juin 2020, à condition que leurs versements interviennent au titre de périodes distinctes.

➤ **DIT** que par dérogation, conformément au décret, le montant du « forfait mobilités durables » et le nombre maximal de jour est réduit à la moitié au titre des déplacements effectués au cours de l'année 2020.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DEL003-2021 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le règlement hygiène et sécurité de Touraine-Est Vallées, tel que joint en annexe, avec effet au 1^{er} mars 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DEL004-2021 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES : MARCHÉ n° 1712 - AVENANT 1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la décision d'adoption par la Commission d'appel d'offres de l'avenant n°1 au marché n° 1712 relatif à l'exploitation des installations thermiques.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°1712 pour un montant de 21 202,50 €HT.

➤ **PREND ACTE** du nouveau montant du marché n°1712 porté à 201 826,58 €HT, jusqu'au au 30 septembre 2023.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

**DELO05-2021 COLLECTE SEPARATIVE DES DECHETS ET ASSIMILES : MARCHE n° 18-01 - AVENANT
1 AU LOT 1 – COLLECTE EN PORTE A PORTE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la décision d'adoption par la Commission d'appel d'offres de l'avenant n° 1 du lot 1 du marché n° 1801 relatif à la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°1 du marché n°1801 pour un montant de 2 208 €HT.

➤ **PREND ACTE** du nouveau montant du marché n°1801 porté à 201 826,58 €HT, jusqu'au au 31 Décembre 2024.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

**DELO06-2021 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'ETUDES ET DE LA DIRECTION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUPRES DES COMMUNES**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le principe de la mise à disposition du Bureau d'Etudes intercommunal et de la Direction de la Commande Publique de la Communauté Touraine-Est Vallées au profit des communes du territoire.

➤ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de service, jointe à la présente délibération, fixant les modalités et prévoyant les conditions de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

**DELO07-2021 FOURNITURE DE SERVEURS ET DE STOCKAGE INFORMATIQUE - GROUPEMENT DE
COMMANDES - AVEC LA COMMUNE DE MONTLOUIS**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif à la fourniture de serveurs et de stockage informatiques avec la commune de Montlouis.

➤ **DESIGNE** la Communauté Touraine-Est Vallées coordinateur du groupement de commandes.

➤ **DECIDE** qu'une Commission d'Appel d'Offres adhoc sera composée d'un représentant de la commune de Montlouis et d'un représentant de la Communauté Touraine-Est Vallées.

➤ **ACCEPTTE** à l'unanimité de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants.

➤ **DESIGNE** un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour représenter la Communauté de communes dans le groupement :

Titulaire : Jean-François CESSAC

Suppléant : Laurent THIEUX

➤ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de serveurs et de stockage informatique annexée à la présente délibération.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO08-2021 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS MUSICALES OU CULTURELLES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** le versement des subventions aux associations, pour l'année 2021, selon la répartition suivante :

SOUTIEN AUX ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES (subvention de fonctionnement)

- L'école de musique de Monnaie	30 800 €
- L'école de musique de la société musicale de Reugny	14 000 €
- L'école de musique de Vernou en harmonie	20 000 €
- L'école de musique L'espoir musical de Vouvray	25 400 €

SOUTIEN AUX HARMONIES DU TERRITOIRE AU TITRE DES PRATIQUES COLLECTIVES DES ECOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE

- L'AOC Musical'Est (Harmonie Montlouis/Loire)	2000 €
- La Société Musicale de Reugny	210 €
- Vernou en Harmonie	770 €
- L'harmonie de l'Espoir Musical de Vouvray	560 €

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS CULTURELS DE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE :

Ces subventions sont affectées à un projet et donc attribuées sous réserve que celui-ci ait bien lieu et qu'il se déroule sur le territoire intercommunal de Touraine-Est Vallées.

L'association Jazz en Touraine : Festival « Jazz en Touraine » prévu en septembre 2021	20 000 €
L'association Jazz en vallées de Brenne et Cisse : Concerts off du festival Jazz en Touraine des communes de Vouvray, Reugny, Chançay, Vernou-sur-Brenne et Monnaie	3 000 €
L'association La Touline : Saison culturelle 2021	1 000 €
L'association La Déambule : Spectacle déambulatoire prévu en juin 2021	1 250 €
L'association Sensa'kiz : Festival ayant lieu à Montlouis-sur-Loire les 12 et 13 juin 2021	500 €
L'association A (H)auteur de mots : Festival dédié aux auteurs et à leurs mots en mai 2021 qui se tient sur les communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Reugny et Chançay)	5 000 €

➤ **PRECISE** que les subventions affectées à des dépenses spécifiques sont conditionnées par la production de pièces justificatives ou font l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Abstentions : 10 (Nathalie MEME, Sylvie BLACHIER, Nelly HOEVE, Brigitte PINEAU, Christophe DUVEAUX, Anne-Marie LEGER, Alain BENARD, Olivier VIEMONT, Gérard SERER, Jean-François LELOUP)

Arrivée de Madame LELANDAIS Laure

DELO09-2021 PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DU SOLDE REGIONAL 2019 AUX DIFFERENTS BENEFICIAIRES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'attribuer une aide correspondante au soutien de la Région Centre-Val de Loire :

• Commune d'Azay-sur-Cher	2 757,99 €
• Commune de Larçay	2 064,95 €
• Commune de Monnaie	1 668,78 €
• Commune de Montlouis-sur-Loire	16 461,48 €
• Commune de Reugny	2 148,12 €
• Commune de Véretz	6 622,36 €
• Commune de Vernou-sur-Brenne	320,94 €
• Commune de La Ville-aux-Dames	1 859,04 €
• Commune de Vouvray	1 772,64 €
• Association « Dansez maintenant »	602,69 €
• Association « La Touline »	4 415,81 €

➤ **PRECISE** que ces subventions sont affectées aux dépenses spécifiques que sont les dépenses relatives au budget artistique des manifestations inscrites au P.A.C.T. 2019 et qu'elles sont conditionnées par la production de pièces justificatives et font l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO10-2021 CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL : SUBVENTIONS 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la modification de l'annexe 3 (jointe à la délibération), relative à la demande de subvention, suite au report de l'ouverture du nouveau multi accueil en 2022,

➤ **ATTRIBUE** au centre social Camille Claudel une subvention de 395 055 € au titre de 2021.

➤ **PRECISE** que conformément aux modalités définies dans la convention de partenariat avec le centre social Camille Claudel du 02 Mai 2019, le versement se fera en deux fois :

- Une avance avant le 31 mars 2021 à hauteur de 50 %, soit 197 527.50 €,
- Le solde en juin 2021, sous réserve des documents à fournir conformément aux modalités définies dans la convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Monsieur Gérard SERER ayant quitté la séance, ne participe ni aux débats ni au vote.

DELO11-2021 CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE : SUBVENTION 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ATTRIBUE** une subvention de 68 025 € au titre de 2021 au centre social La Passerelle,

➤ **PRECISE** que conformément aux modalités définies dans la convention, le versement se fera en 3 fois :

- Un versement en février 2021 à hauteur de 30 %, soit 20 407.50 €,
- Un versement au plus tard le 30 avril 2021, à hauteur de 30%, soit 20 407.50 €,
- Le solde en juin 2021, sous réserve des documents à fournir conformément aux modalités définies dans la convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Retour de Monsieur Gérard SERER en séance.

DELO12-2021 LANCEMENT DU DISPOSITIF DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le lancement de la démarche de convention territoriale globale sur le territoire communautaire avec la Caisse d'Allocations familiales.

➤ **PRECISE** le comité de pilotage sera composé :

- Du Vice-Président délégué,
- D'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- De la direction générale et de direction petite enfance/enfance jeunesse de Touraine-Est Vallées,
- D'un représentant titulaire (et un suppléant) de chacun des centres sociaux,
- D'un représentant titulaire (et un suppléant) de chacune des communes.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO13-2021 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES SUD CHER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur de l'espace jeunes l'Inter'Val, situé sur la Commune de Véretz, et ses annexes.

➤ **PRECISE** que la mise en œuvre sera effective à compter du 1^{er} mars 2021.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO14-2021 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ALSH DE MONTLOUIS SUR LOIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOPTE** la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition des locaux des 6 établissements d'enseignement par la commune à la communauté de communes, pour l'exercice de sa mission d'ALSH : le matin et le soir des jours d'école, les mercredis et les semaines de vacances scolaires.

➤ **PRECISE** que la mise à disposition des locaux est effectuée à titre gratuit.

➤ **PRECISE** que la convention ci-jointe prend effet au 1^{er} janvier 2021 et est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter de la signature de celle-ci. A l'issue de cette période (soit le 31 décembre 2021), celle-ci se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO15-2021 TRANSFERT DE LA GESTION DES DIGUES EN 2024 : MOTION

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOPTE** la motion jointe à la présente délibération relative à la gestion des digues de la Loire et ses affluents à partir de 2024.

➤ **DEMANDE** par ailleurs que le mode de financement de la compétence GEMAPI privilégie un montant fixe par foyer fiscal afin d'équité.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO16-2021 REZO POUCE : CONVENTION AVEC LES COMMUNES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la convention pour la gestion de Rezo Pouce entre Touraine-Est Vallées et ses communes membres.

➤ **AUTORISE** la Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et à la prévention des risques de la Communauté Touraine-Est Vallées, à signer les conventions.

➤ **INDIQUE** que la convention sera transmise à toutes les communes de Touraine-Est Vallées pour adoption et signature.

Le conseil communautaire vote à la majorité.

Contre : 3 (Brigitte PINEAU, Nathalie MEME, Gérard SERER)

**DELO17-2021 GARDIENNAGE DU LIEU DE DEPOT DES DECHETS VERTS A MONNAIE : CONVENTION
AVEC LA COMMUNE DE MONNAIE ANNEES 2021- 2022**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la convention avec la commune de Monnaie relative à la mise à disposition de personnel communal en vue d'assurer des missions de gardiennage.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO18-2021 FIXATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS BOIS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'opération de mise à disposition de composteurs de 600L bois avec la dotation à titre gracieux de bio-seaux, auprès des habitants de la communauté de communes.

➤ **DECIDE** la mise à disposition de composteurs au prix de 25€ pour le composteur 600L bois.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

**DELO19-2021 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ADOPTION DE LA COTATION DE LA DEMANDE
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ENGAGE** la procédure d'adoption de la cotation de la demande de logements locatifs sociaux sur le territoire de Touraine-Est Vallées.

➤ **SOLLICITE** auprès de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire le porter à connaissance de l'Etat sur les objectifs à prendre en compte sur son territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de logements locatifs sociaux qui doit être transmis sous un délai de trois mois.

➤ **PRECISE** que le dispositif de cotation sera décliné dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs lorsque celui-ci sera approuvé.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

**DELO20-2021 FICHER PARTAGÉ DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE – CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat 2021-2023 relative au fichier partagé de la demande locative sociale d'Indre-et-Loire.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO21-2021 EXTENSION DES BROSSES III : MODIFICATION SURFACE DES ACQUISITIONS FONCIERES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la régularisation foncière pour l'achat par Touraine-Est Vallées à la commune de Larçay de quatre parcelles, ZE 26 de 32 876 m², ZE 20 de 37 410 m², ZE 216 de 3 390 m² et ZE 217 de 3 717 m², soit la surface totale et corrigée à 77 393 m².

➤ **PRECISE** que le prix fixé entre la Communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay est de 348 268.50 €, le prix au m² de 4.50 € HT restant inchangé. Et que ce prix s'entend hors bornage, à charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO22-2021 ATTRIBUTION D'AIDES AUX PETITES ENTREPRISES « TPE BOOSTER »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif TPE BOOSTER aux entreprises suivantes :

Entreprise	Représenté par	Commune	Activité	Effectif	Projet	Montant des Investissements	Montant de l'aide sollicitée
HEALTH COACH	COULOT François	Vouvray	Coaching sportif/santé	0	Achat de matériel de musculation et ergomètres	30 504,62 €	3 000 €
STAR ARCHERIE	COURTINGNE Angélique	Montlouis-sur-Loire	Commerce article de sport	2	Site internet e-commerce et caisse connectée	12 548,00 €	3 000 €
O PANIER GOURMAND	EVANGELISTA Victor	Vernou-sur-Brenne	Alimentation générale	1	Achat de 5 vitrines froid et 1 armoire réfrigérée	7 369.76 €	2 210 €
OPUNTIA PAYSAGE	MERCACDAL Florent	Véretz	Entretien d'espaces verts	0	Achat de matériels pour le démarrage de l'activité	35 121,88 €	3000 €

➤ **PRECISE** que les attributions de ces aides feront l'objet de conventions entre la Communauté de communes et les entreprises.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DELO23-2021 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** la convention cadre de partenariat et d'objectifs 2021 entre la Communauté Touraine-Est Vallées et l'Office de Tourisme Montlouis-Vouvray jointe à la présente délibération.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 19 Février 2021



Vincent Morette
Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées